
Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 23 avril 2014 à 21 heures

Etaient présents : MM. ARNOUX Jacques – BOROT Lionel – BOURGEOIS Yvan – CECILLON Georges – DEBORE Patrick – LAFON Manuel – SUIFFET Gilbert – VINCENDET Pierre – Mmes BOUCHER Caroline – CHOISEAU Catherine – JORCIN Catherine - MONGREVILLE Jennifer – ZAPILLON Christelle

Procurations de : Eric FELISIAK à Jennifer MONGREVILLE, Pierre GAGNIERE à Pierre VINCENDET,

Mme. Christelle ZAPILLON a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le maire ouvre la séance à 21 heures.

1 Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2014

M. Yvan BOURGEOIS remarque que le compte rendu ne mentionne pas les questions diverses, ni sa demande sur la possibilité de fixer les dates et heure des réunions à l'avance (la fréquence des réunions sera d'environ une par mois, plutôt le lundi ou le vendredi, à 21 heures).

M. Patrick DEBORE regrette que ses remarques n'aient pas été intégralement transcrites dans le compte rendu, notamment :

- Ne souhaite pas être considéré comme une liste d'opposition, mais une liste alternative,
- Rappelle qu'aucune ouverture pour les organismes extérieurs ne leur a été proposée et regrette de n'avoir aucun pouvoir exécutif au sein du Conseil,
- N'a aucune responsabilité au sein du Conseil,
- Souhaite qu'il soit indiqué que la majorité a refusé toute ouverture,
- Demande une analyse financière de la Commune.

M. le Maire répond qu'un compte rendu n'est pas la transcription intégrale des débats, que le système électoral est ce qu'il est, et que la liste minoritaire n'a en général pas de poste à responsabilité dans l'exécutif. Concernant l'analyse financière, cela est prévu, Mme la Trésorière doit la réaliser et la remettre prochainement.

D'autre part, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le compte-rendu soit publié sous huitaine, aussi il n'est pas possible de le faire approuver avant sa diffusion. Les observations sont consignées au compte-rendu suivant.

Le compte rendu du 11 avril 2014 est approuvé avec 12 voix pour et 3 voix contre.

2 Vote des taux d'imposition

M. le maire présente l'état 1259 relatif aux taux d'imposition des taxes directes locales, notifiant les bases effectives 2013, les bases prévisionnelles 2014 et les produits à taux constants.

Le conseil municipal doit déterminer avant le 30 avril les taux d'impositions pour l'exercice 2014. Le conseil municipal du 04 Mars 2014 ne s'est pas positionné sur cette question au moment du vote du budget, l'état de notification des taux n'ayant pas encore été communiqué à cette date. Le budget prévisionnel 2014 a été voté avec des recettes fiscales estimées à taux constants.

M. le Maire propose de maintenir les taux en vigueur, à savoir :

- | | |
|---|----------|
| - Taxe d'Habitation | 13.58 % |
| - Taxe Foncière sur propriétés bâties | 13.41 % |
| - Taxe Foncière sur propriétés non bâties | 148.15 % |
| - Cotisation Foncière des Entreprises | 26.27 % |

Monsieur DEBORE pose la question de la baisse des taux, ce à quoi il lui est répondu que cela est difficilement envisageable, tant que la nouvelle municipalité n'a pas une vision précise des besoins financiers de la Commune.

Le conseil municipal avec 11 voix pour et 4 abstentions approuve les taux d'imposition ci-dessus.

3 Choix du délégataire dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion d'une structure multi accueil

Conformément à l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Jennifer MONGREVILLE n'a pas pris part au vote.

Par délibération du 29 mai 2013, le conseil municipal a décidé du principe de passation d'un contrat de délégation de service public pour la gestion d'une structure multi accueil créée au sein du pôle enfance.

Une procédure de consultation a été lancée le 31 décembre 2013. Les membres du conseil municipal ont été informés de son déroulement dans le rapport d'analyse qui leur a été communiqué.

Deux entreprises ont candidaté : Crèches de France et l'Association les Mini Pouss. Elles ont respectivement obtenu les notes de 17,05/20 et 18,5/20 selon les critères de notation :

- Projet d'établissement (50%)
- Qualité financière (25%)
- Qualité administrative (25%)

Le conseil municipal au vu de ces éléments, avec 14 voix pour :

- décide de confier par délégation de service public, la gestion de la structure multi accueil à l'Association Les Mini Pouss',
- approuve le montant de la participation annuelle de la commune de 5 479 € par place, soit un total de 82 185 €,
- autorise le Maire à signer la convention de délégation de service public avec l'Association Les Mini Pouss' pour une durée de 6 ans à compter de sa signature.

4 Proposition de membres pour la commission communale des impôts

La commission communale des impôts directs est composée du Maire, ou de son délégué, et de 6 commissaires titulaires et 6 suppléants, elle se réunit une fois par an. A la suite des récentes élections, la Direction Générale des Finances Publiques doit procéder à la constitution d'une nouvelle commission, sur la proposition d'une liste de contribuables en nombre double, dressée par le conseil municipal. En conséquence, le conseil municipal propose avec 15 voix pour désigner :

Titulaires	Suppléants
Foncier bâti BEAUCHET Didier KAUFMANN Marie-Catherine	MERCK Philippe SEFSAF Jacky
Foncier non bâti SUIFFET Pascal FILLIOL Yannick	GAGNIERE Bernard GRAVIER Jean-Michel
Taxe d'habitation GAGNIERE Gérard BERTHO Patrick	DURIEZ Stéphane GRAND Olivier
CFE BOROT Charles PEANT Laurence	SUIFFET René GARNIER Eric
Propriétaire de bois BURDIN Guillaume GRAVIER Sylvain	JORCIN Emile JORCIN Robert

Domiciliés hors Commune BOURDON Martine GRAND Didier	DAME Denise BERNARD Alain
---	------------------------------

5 Subvention au Sou des Ecoles

Le Sou des Ecoles a déposé une demande de subvention dans le but de financer un voyage à Paris durant 4 jours au mois de mai pour les élèves des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2.

Sur les 49 élèves concernés par ce voyage scolaire, 24 résident sur la commune.

En complément de la participation des familles (60 €/enfant) et du Sou des Ecoles (124.20 €/enfant), une subvention de 200 € par enfant est sollicitée, soit 4 800 €.

Le Conseil Municipal avec 15 voix pour décide de verser une subvention de 4 800 € au Sou des Ecoles pour financer ce voyage scolaire à Paris.

6 Frais de déplacement des élus

Comme le prévoit le Code général des Collectivités territoriales, article L.2123-18-1, les membres du Conseil Municipal peuvent prétendre, sur présentation de pièces justificatives et d'un état de frais, à la prise en charge des frais de transport et de séjour qu'ils engagent à l'occasion de leurs déplacements pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent la commune ès qualités, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci.

Cette prise en charge est assurée au réel pour les frais de transport et sur une base forfaitaire pour les frais de séjour, sur la base du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006.

L'arrêté du 26 août 2008 fixe les taux des indemnités kilométriques comme suit :

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2000 kms par année civile	De 2001 à 10000 kms par année civile	Au-delà de 10000 kms par année civile
5 CV et moins	0.25 €	0.31 €	0.18 €
6 et 7 CV	0.32 €	0.39 €	0.23 €
8 CV et plus	0.35 €	0.43 €	0.25 €

L'indemnité de repas est fixée à 15.25 € et l'indemnité d'hébergement est fixée dans la limite d'un plafond, à 55 € pour la Province et à 70 € pour Paris.

Les frais de péages et de stationnements payants sont remboursés au vu des justificatifs de paiement, de même que les frais de transports en commun.

Le Conseil Municipal, avec 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, fixe les conditions de prise en charge des frais de déplacement des élus conformément aux dispositions ci-dessus.

7 Questions diverses

Cérémonie du 8 mai :

M. le Maire souhaite remettre cette date à l'honneur. Une commémoration aura lieu au Monument aux Morts à 11 h 30, suivie d'un vin d'honneur à la mairie.

Réfection du mur sous la croix de Sainte Marie :

Des cailloux tombent régulièrement et le mur avance sur la route. Un devis a été demandé pour une réfection à l'identique. La possibilité d'élargir le virage côté réservoir sera étudiée (Gilbert Suiffet et Georges Cécillon). Le mur de soutènement de la route le long du ruisseau de Sainte-Marie est également à reprendre.

Borne incendie du quartier du Canton :

Actuellement, elle n'est plus alimentée. L'idée est de la déplacer au niveau du parking de Sainte Marie de façon à ce qu'elle soit accessible aux véhicules des pompiers. Georges Cécillon et Yvan Bourgeois sont chargés de déterminer avec Jean-Paul Suiffet, et en accord avec les pompiers, l'emplacement le plus pertinent.

Salon de thé la Ramasse :

M. et Mme Cosme BOROT souhaitent agrandir leur terrasse sur une place de parking située dans le prolongement. Le conseil municipal se prononce défavorablement, l'agrandissement se faisant sur la route. Précédemment, d'autres demandes du même type ont été refusées pour le même motif. Globalement, cette question s'inscrit dans un problème plus vaste d'amélioration de l'attractivité du village (supprimer des places de stationnement pour développer les commerces, avoir une réflexion sur les parkings...) et également d'améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées, pour répondre aux évolutions législatives.

Hameau des Champs :

Les chicanes vont être remises en place afin de casser la vitesse des véhicules.

Informations :

- Réunion CCHMV le 22 avril : M. Pierre HUART a été élu Président, les 3 vice-présidents sont respectivement : MM. Laurent POUPARD, Pierre VINCENDET et Rémy ZANATTA.
En ce qui concerne les délégués à l'OT, leur nombre est maintenu à 14 pour les élus (2 délégués par commune), et 13 socio professionnels.
- Rythmes scolaires : le projet a été validé en réunion à la CCHMV. Le choix a été fait en fonction des horaires non modifiables des transports scolaires. La mise en œuvre de cette réforme nécessite l'embauche de 8 animateurs supplémentaires et pose des problèmes pour l'organisation de certaines activités comme les entraînements du Club des Sports.
La question est soulevée de rejoindre le collectif des maires de Savoie opposés à la réforme des rythmes scolaires. M. le Maire s'interroge dans l'attente de l'assouplissement annoncé par le premier ministre.
- Ouverture route du Mont Cenis : le déneigement est commencé, aucune information n'a été donnée sur la date prévisionnelle d'ouverture.
- Lac du Mont Cenis : Mme Catherine Jorcin souhaite que soit demandé à EDF de maintenir un bon niveau d'eau pendant l'été comme cela se fait pour le lac de Serre-Ponçon
- SIVOM : la première réunion est prévue lundi 28 avril.
- Atelier communal : les offres n'ont pas encore été ouvertes. Compte-tenu des délais courts notamment pour les opérations de désamiantage et de décontamination liées à la présence de plomb, il est préférable de décaler les travaux d'une année, car ceux-ci ne pourront être terminés avant l'hiver. Après ouverture des plis, une mise au point sera faite avec les attributaires du marché afin de fixer une nouvelle date de démarrage des travaux.

Prochaine réunion du conseil municipal vendredi 30 mai.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h.